



Chambre nationale de la batellerie artisanale

Conseil d'administration n°118

Séance du 18 novembre 2014

Délibération n°4 :

Nomination d'un représentant de la Chambre nationale de la batellerie artisanale à la commission locale de l'eau du bassin versant de la Marque et de la Deûle


Vu le Code des transports, notamment ses articles L.4430-1 à L.4432-7, R.4432-1 à R.4432-18 ;

Vu la présentation faite en séance ;

Le conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale nomme Madame Annie CAILLIEZ en qualité de représentant titulaire de l'établissement à la commission locale de l'eau du bassin versant de la Marque et de la Deûle.
Monsieur Pascal CANIPEL est désigné pour assurer la suppléance.

Paris, le 25 novembre 2014,

Le président du conseil d'administration de la
Chambre nationale de la batellerie artisanale,


Michel DOURLENT